

Fragment d'une lettre

M.E. 1862 pages 136-138

Bien cher frère,

J'en viens à vos questions. Il y a un gouvernement de Dieu, et cela, il me semble, sous un double rapport : 1° Des lois générales auxquelles, sauf délivrance spéciale, les saints sont soumis comme les autres. Ce qu'on sème, on le moissonne [Gal. 6, 7]. Ensuite, la discipline particulière à laquelle les chrétiens sont soumis. « Il ne retire pas ses yeux de dessus les justes » [Job 36, 7]. Même le jugement en grâce peut donner effet au gouvernement de Dieu (Rom. 2, 6-10). Voilà un principe qui tient à la nature immuable de Dieu Lui-même ; seulement la première catégorie n'existe que par la grâce. La grâce souveraine de Dieu n'affaiblit jamais ces principes, mais elle nous introduit dans une position où ils feront notre joie et notre bonheur, en nous amenant à vivre de cette manière. La grâce spéciale ne peut jamais être la dénégation du caractère de Dieu, mais elle nous rend tels que Dieu nous bénit selon ce caractère. Il y a bien plus que cela dans la grâce, mais la grâce fait cela. Ce qui jette de l'obscurité sur cette question, c'est qu'on n'est pas au clair quant à la grâce. Le chrétien est gouverné quand il est sauvé. Il est soumis, sauf interposition spéciale de la part de Dieu (et pas un passereau ne tombe à terre sans la permission de notre Père [Matt. 10, 29]) ; mais tout premièrement il est sauvé et partant chrétien. La rédemption de son âme est parfaite, il a la vie éternelle ; mais il a beaucoup à apprendre, beaucoup à corriger. Maintenant le gouvernement de Dieu s'occupe de lui, le discipline pour qu'il participe à la sainteté de Dieu [Héb. 12, 10]. Ayant la vie, étant enfant, le chrétien devrait marcher comme enfant de Dieu : ne pas avoir d'autre objet que Christ, ni d'autre marche que la sienne. Maintenant selon l'Esprit il jouira de la communion du Père et du Fils.

J'ai été singulièrement frappé, il y a quelque temps, en lisant l'épître aux Philippiens (qui nous fournit l'expérience d'un chrétien qui avait des passions semblables aux nôtres), de ce que jamais il n'est question, dans l'épître, ni du péché ni de la chair (sauf pour dire qu'on n'a pas de confiance en elle [Phil. 3, 3-4]). L'apôtre présente le chrétien marchant selon la puissance du Saint Esprit et supérieur à la chair et aux circonstances. Cela ne veut pas dire que la chair ne fût pas en Paul : il avait dans ce moment une écharde dans la chair [2 Cor. 12, 7], mais l'état normal du chrétien, c'est de marcher selon l'Esprit. Maintenant Dieu nous tient dans Sa main, nous surveille comme Ses enfants, nous instruit, nous corrige. « Père saint, garde-les en ton nom » [Jean 17, 11], dit le Seigneur. Il veut nous détourner du mal, broyer ce qui est dur, nous encourager par Sa bonté. Il est important de remarquer que les devoirs et même les affections découlent d'une relation déjà établie. Et le fait qu'une relation ne peut se dissoudre ne fait autre chose que de rendre les devoirs perpétuels. Un enfant est nécessairement toujours enfant de son père — c'est pourquoi il a des devoirs d'enfant, des affections filiales. Le gouvernement de Dieu à l'égard des chrétiens est exercé en vue de cette relation, pour nous y maintenir et nous y ramener si nous manquons. Le salut est le salut : « Par une seule offrande il a rendu parfaits pour toujours ceux qui sont sanctifiés » [Héb. 10, 14]. Ensuite Il s'occupe, dans Sa grâce, de la conduite des siens.